



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-064

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION FLUIDES CASI SNCF

M. DURET, Adjoint aux travaux et au patrimoine, expose que l'histoire du sport à Varennes Vauzelles est marquée par la complémentarité des installations entre la SNCF et la commune.

La richesse, la diversité des équipements ont permis le développement de pratiques sportives les plus larges.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Il s'agit là d'un acquis considérable édifié en plusieurs décennies que la Municipalité, le Comité des Activités Sociales Interentreprise Cheminots, les sportifs et la population veulent préserver.

C'est pourquoi les échanges menés depuis 2010 ont conduit à acter le principe d'une participation financière de la Ville aux charges des fluides utilisés dans les installations gérées par le C.A.S.I. afin de prendre en considération la fréquentation des équipements par des non cheminots.

C'est pourquoi, M. DURET, Adjoint aux travaux et au patrimoine propose de renouveler la convention pour le stade du dépôt, de l'ex-économat, du gymnase Marcel Robin et des cours de tennis extérieurs pour un coût d'environ 20 000 € par an.

Ces conventions ont été présentées en commission des sports du 1^{er} octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,

Olivier SICOT